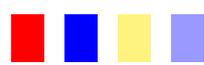


Rapport d'activité

des Services de l'Etat en Meuse

 Année 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Avant-propos

La présentation annuelle du rapport d'activité des services de l'État au Conseil départemental, prévue par la loi, constitue un moment important de la vie administrative.

Sans chercher l'exhaustivité, ce rapport dresse le bilan des principales actions menées au cours de l'année écoulée. Il s'articule autour des grandes missions de l'État, qui correspondent aussi aux attentes et besoins de nos concitoyens.

En 2017, la sécurité de la population sous toutes ces formes est restée la priorité de l'État. Cette mission essentielle s'est accompagnée des garanties fondamentales apportées à l'exercice de la citoyenneté et d'un engagement fort au soutien du développement du territoire et de l'emploi de ses habitants.

Pour servir ces priorités, l'État n'a pas agi seul. L'étroite association des collectivités locales et de tous les acteurs économiques et sociaux a été primordiale pour porter les ambitions du territoire.

Ce document synthétique poursuit un objectif de transparence et de lisibilité de l'action publique. Je vous invite à en prendre connaissance et à mesurer l'engagement quotidien des agents de l'État au service du territoire et de ses habitants.

Toutes demandes de précisions pourront être adressées à :
pref-communication@meuse.gouv.fr.

Je reste à votre écoute.

Muriel Nguyen
Préfète de la Meuse
30 juin 2018

Sommaire

I° Garantir l'Etat de droit

A) L'État responsable de la sécurité de la population au quotidien

1. Prévenir les risques de radicalisation et les nouvelles formes de menaces..... 4
2. Prévenir et lutter contre l'insécurité et la délinquance..... 7
3. Mettre en place la police de sécurité du quotidien..... 10

B) L'État garant de l'exercice de la citoyenneté et du respect des lois

1. Garantir l'exercice de la citoyenneté..... 12
2. Lutter contre l'immigration irrégulière pour mieux intégrer la population admise au séjour..... 15
3. Assurer le contrôle du respect des lois et le conseil aux élus..... 17

II° Soutenir le développement du territoire

A) L'État à l'appui du développement économique local

1. Favoriser l'investissement et encourager l'activité économique..... 19
2. Accompagner les entreprises et les salariés face aux mutations économiques..... 21
3. Préparer le territoire à l'accueil du projet Cigéo..... 24

B) L'État au soutien de la ruralité

1. Accompagner les agriculteurs face aux difficultés et aux mutations..... 25
2. Soutenir l'offre de services en milieu rural..... 28
3. Valoriser les atouts naturels et culturels du territoire..... 30

I° Garantir l'Etat de droit

A) L'État responsable de la sécurité de la population au quotidien

La sécurité de nos concitoyens est **la priorité et le premier devoir de l'État**. Les défis sont nombreux et évoluent. En outre, les acteurs de la sécurité ne se limitent pas à l'État. Les collectivités locales et les associations contribuent tous les jours à co-produire cette sécurité qui reste la première attente de la population.

1 – Prévenir les risques de radicalisation et les nouvelles formes de menaces

Aucun département ne peut se prétendre épargné face aux nouveaux types de menaces. En 2017, l'État a veillé en Meuse à renforcer leur prise en compte.

• La prévention de la radicalisation

Un **plan national de prévention de la radicalisation** a été défini en 2017 : il met l'accent sur l'implication de l'ensemble des acteurs locaux. En application de ce plan, le dispositif de prévention et de suivi a été renforcé en Meuse autour de deux instances :

· **la cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles**, qui rassemble collectivités territoriales, référents des services de l'État, représentants de la justice et associations : elle s'est réunie 4 fois en 2017 pour suivre les familles dont un membre présentait des signes de radicalisation.

· **le groupe d'évaluation départemental**, qui rassemble l'ensemble des acteurs impliqués dans l'identification des individus radicalisés, leur suivi et leur inscription au fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) : il s'est réuni 3 fois en 2017.

• La sécurisation des grands événements

Face à ces menaces diffuses, l'État veille à **la sécurisation systématique des événements rassemblant un nombre important de participants**. En amont des manifestations, de nombreuses réunions sont organisées par la préfecture avec les forces de sécurité du département, en lien étroit avec les organisateurs et les collectivités locales. Des **détachements "Sentinelle"** de nos armées sont parfois engagés en appui aux forces de l'ordre.

Focus sur le dispositif de préparation d'une manifestation

1. Le dossier de l'organisateur est réceptionné en préfecture par une « personne ressource », désignée comme pilote du dossier, chargée de centraliser l'ensemble des éléments utiles (public attendu, horaires, descriptif de la manifestation, dispositif de sécurité).
2. Une fois le dossier complet, il est soumis pour instruction aux services partenaires : forces de l'ordre, pompiers, services techniques spécialisés tels que direction départementale des territoires (DDT), direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ou agence régionale de santé (ARS) en cas de question spécifique.
3. La préfecture centralise les avis et recommandations des services partenaires et fait part des ajustements nécessaires aux organisateurs le cas échéant.
4. Une réunion et/ou une visite sur le terrain est prévue avec les organisateurs de la manifestation afin de discuter des points restant à traiter.
5. Un compte-rendu est rédigé, précisant le dispositif arrêté.
6. Un poste de commandement est éventuellement mis en place le jour de l'évènement pour partager les informations et coordonner les mesures entre la préfecture, les forces de l'ordre et les forces de secours.

Bilan des grandes manifestations de l'année 2017 :

En 2017, ce dispositif a été déployé pour une trentaine de manifestations culturelles, festives, commerciales et traditionnelles.

Whatt's à Bar : 6 700 personnes sur le week-end

La fééria barisienne : 2 000 personnes (coureurs et spectateurs)

La foire expo de Verdun : 40 000 visiteurs

La Saint-Nicolas à Verdun et à Bar-le-Duc : 3 000 personnes chacune

Le Festival Renaissance à Bar-le-Duc : 20 000 personnes sur le week-end

La fête de la musique à Verdun et Bar-le-Duc : 2000 personnes chacune

Le spectacle "Des Flammes à la lumière" : 20 000 spectateurs sur l'ensemble des représentations

Le concert du lac de Madine : 2 500 - 3 000 spectateurs

Les Vieux métiers d'Azannes : plusieurs milliers de personnes sur l'ensemble de la saison

Focus sur la Saint-Nicolas à Bar-le-Duc :

La Saint-Nicolas est **la fête annuelle la plus importante** dans le département. La manifestation requiert une organisation importante en amont (restrictions de la circulation et du stationnement...), et une surveillance renforcée pendant l'évènement, dans un contexte de vigilance accrue (mise en place de plots antibéliers, détachement Sentinelle...).

En 2017, **3 000 personnes** étaient présentes lors de la manifestation à Bar-le-Duc, majoritairement des familles et enfants. L'évènement a commencé le 2 décembre 2017 par un briefing des agents concourant à la sécurité de la manifestation par la Préfète en présence du Premier adjoint au maire de Bar-le-Duc et s'est achevé le même jour par le traditionnel feu d'artifice tiré dans le parc de l'Hôtel de ville à 18h30.

Des réunions préparatoires, y compris sur le terrain, ont permis une parfaite collaboration des services de l'État et de la ville (direction départementale de la sécurité publique (DDSP), délégation militaire départementale (DMD), services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), Services de la Préfecture).

L'instruction du dossier a également requis la participation de l'ensemble de ces services : traitement du dossier, formulation d'avis et rédaction d'ordres de mission.

Au total, les effectifs présents au moment de la manifestation étaient : 21 agents DDSP, 16 militaires (Sentinelle et Délégation militaire départementale), 3 agents de la police municipale, 8 agents de sécurité ainsi que 28 référents pour l'organisation de la manifestation.

• La professionnalisation des acteurs face aux nouveaux risques

Les forces de sécurité intérieure et de secours doivent désormais **se prémunir contre des risques tels que les tueries de masse**, qui peuvent survenir en tous points d'un territoire national devenu extrêmement vulnérable. Les forces de l'ordre meusiennes bénéficient à cette fin de **nouvelles formations** :

· En 2017, les unités de gendarmerie du département, en partenariat avec l'antenne du GIGN de Reims, ont suivi une **formation spécifique** afin de pouvoir réagir face à une tentative de tuerie planifiée. Un premier exercice grandeur nature incluant le SDIS s'est ainsi déroulé à la fin de l'année sur le site de l'hôpital de Verdun.

· Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Verdun a débuté une formation en vue de sa **qualification SABRE** (mobilisable sur des évènements d'ampleur, tels qu'une tuerie planifiée) au second semestre 2017 : stage de sélection des personnels et formation du moniteur relais au centre des forces de gendarmerie de Saint-Astier (24).

Cette même année, **cinq exercices** de préparation à la gestion de crise ont été organisés par le service de la sécurité civile de la Préfecture avec les acteurs partenaires – les sous-préfectures de Commercy et Verdun ont notamment été impliquées dans deux exercices. Les **scenarii** testés lors de trois de ces exercices avaient pour objet un sauvetage aéroterrestre, un épisode de crue et une

fuite de gaz. Un autre exercice s'est joué dans un tunnel fluvial, tandis que le dernier a impliqué la participation de la population, des écoles et du SAIP (Système d'alerte et d'information des populations).

• La participation des militaires aux opérations extérieures

La Meuse contribue à la lutte contre le terrorisme sur le front des opérations extérieures. Les régiments militaires du département ont été particulièrement sollicités sur ces actions en 2017. Pour rappel, le département compte 2 500 personnels militaires d'active et civils de la Défense, répartis sur six emprises. Par ailleurs, 16 organismes et détachements dont deux régiments (1er régiment de chasseurs RCH et 3e régiment d'hélicoptères de combat RHC) sont présents sur le territoire meusien.



Les militaires du département ont notamment été mobilisés sur le théâtre de l'opération Barkhane, menée dans la région du Sahel par l'armée française pour lutter contre les groupes armés salafistes djihadistes (1er RCH et 3e RHC). Ils ont également participé à la mission Sentinelle, qui vise à protéger les sites sensibles du territoire national contre les risques terroristes (1er RCH, 3e RHC, Groupement de soutien de la Base de Défense GSBDD de Verdun).

2 – Prévenir et lutter contre l'insécurité et la délinquance

• Les outils de la police administrative au service de la lutte contre la délinquance

La politique de prévention de la délinquance s'appuie sur les leviers de la police administrative :

- prévenir les risques de troubles à l'ordre public par le biais d'**enquêtes** : plus de 600 enquêtes ont concerné des personnes exerçant des activités en lien avec les mineurs et 110 enquêtes de moralité ont été menées à la demande des centres de détention ;
- contrôler la **détention et l'usage d'armes** (environ 1 200 dossiers d'armes dans les arrondissements de Bar le Duc et Verdun) mais également d'explosifs (15 dossiers relatifs aux agréments et habilitations d'explosifs) et d'artifices (40 dossiers de certificats de qualification à l'emploi d'artifices) ;
- encadrer les **manifestations sur la voie publique**, notamment lorsque celles-ci présentent a priori des risques pour nos concitoyens (115 manifestations sportives et 120 dossiers de déclaration de spectacles pyrotechniques) ;
- développer la **vidéo-protection** sur la voie publique. Pour rappel, l'installation d'un système de vidéo-protection est subordonnée à une autorisation du préfet, après avis de la commission départementale des systèmes de vidéo-protection. **99 dossiers** ont ainsi été traités durant l'année 2017, et **le nombre de caméras de voie publique a presque triplé** entre 2016 et 2017. Le développement de la vidéo-protection s'effectue en lien étroit avec les collectivités.

Dossiers	2017
Nombre total de dossiers présentés	99
Nombre d'autorisations délivrées	90
Modifications	16
Renouvellements	11
Installations	72
Nombre de caméras de voie publique	162

• Les grandes tendances de la délinquance en 2017



Quatre objectifs prioritaires ont été fixés conjointement par les autorités préfectorales et judiciaires aux forces de sécurité intérieure en début d'année :

- les infractions à la législation sur les stupéfiants ;
- les atteintes aux biens, et notamment les cambriolages ;
- les atteintes à l'intégrité physique et notamment les violences intrafamiliales ;
- l'insécurité routière.

1) Les trafics et la consommation de stupéfiants

En 2017, les services de police et de gendarmerie se sont mobilisés principalement sur les faits de trafics alimentant les consommateurs locaux. Le nombre de trafics démantelés a **augmenté de 6,8%**, avec l'effet escompté puisque les faits d'usage et autres infractions connexes (transport, détention) ont diminué de 11% par rapport à 2016.

La lutte contre les addictions aux stupéfiants inclut un **volet préventif**, notamment auprès des plus jeunes. Les agents de police et de gendarmerie ont ainsi mené des opérations anti-drogues au sein des établissements scolaires. En parallèle, dans le cadre de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), 16 projets scolaires associatifs ont bénéficié de subventions de l'Etat.

Pour améliorer la connaissance de ces phénomènes, **une étude sur la consommation de drogues dans le département** a été lancée. Réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales (ORSAS) et financée par l'agence régionale de santé (ARS), elle fondera une stratégie de lutte renforcée contre les addictions dans le département. Ce diagnostic doit permettre d'actualiser des données de 2010-2011 qui plaçaient le département en deuxième position au niveau national pour la consommation d'héroïne. Cette étude sera combinée avec une analyse des actions de prévention menées dans le département.

2) Les atteintes aux biens et notamment les cambriolages

En 2017, les faits d'atteintes aux biens ont connu une **baisse de 5%**. Les cambriolages en particulier ont diminué de 16 %. La Meuse fait désormais partie des 20 départements les moins touchés du territoire, soit un gain de 5 places par rapport à 2016 (14,24 AAB/an/1000 habitants en Meuse contre 20,35 AAB/an/1000 habitants au niveau national). Le taux d'élucidation des atteintes aux biens a en outre progressé, passant de 15,7 % en 2016 à 21,1 % en 2017 en zone gendarmerie et de 26,4 % à 31,9 % en zone police, taux largement supérieur à la moyenne nationale (16,4%).

L'action des forces de sécurité intérieure s'est adaptée au moyen de :

- une **présence accrue des forces de l'ordre** sur la voie publique pour tenir compte des créneaux de commission des faits
- une **évolution géographique** de la présence des forces grâce à l'analyse quotidienne de la criminalité ;
- le développement des **méthodes de police technique et scientifique**, qui ont été appliquées sur chaque cambriolage, permettant de confondre plus efficacement les auteurs et de mettre fin à des phénomènes de « série » ;
- la généralisation des **dispositifs de prévention** impliquant les collectivités territoriales et les citoyens (protocole de participation citoyenne, SMS cambriolages, etc).

3) Les atteintes volontaires à l'intégrité physique et notamment les violences intrafamiliales

Ces infractions ont été **en augmentation en 2017**, avec près de 90 faits supplémentaires enregistrés (+8%).

En outre, la **prédominance des violences intrafamiliales** sur fond de conduites addictives (alcool et/ou stupéfiants) en Meuse est à l'origine de l'augmentation des violences physiques (+9% par rapport à l'année dernière) et plus particulièrement des coups et blessures volontaires. La mobilisation des forces de sécurité intérieure a néanmoins permis une forte progression du **taux d'élucidation** de ces infractions pour atteindre près de 90%, contre moins de 80% en 2016.

4) L'insécurité routière

Après une année 2016 favorable, l'année 2017 a accusé un bilan des accidents–tués–blessés (ATB) en **nette dégradation**. L'accidentalité du département retrouve ainsi le niveau de 2015.

	2016	2017	Variation
Accidents	47	55	17,02%
Tués	11	13	18,18%
Blessés	61	64	4,92%
- dont hospitalisés	49	39	-20,41%

Dans ce contexte, la détermination à lutter contre l'insécurité routière s'est concrétisée, **tant en termes de répression que de prévention**. L'action des gendarmes a notamment continué à se



centrer sur les infractions génératrices d'accidents graves. La répression de l'usage des « distracteurs de conduite », tels que l'utilisation du téléphone au volant, s'est ainsi accrue (+19%), de même que la lutte contre les conduites addictives (+4%). La répression contre la vitesse excessive s'est maintenue à un niveau élevé (plus de 5 000 conducteurs interceptés et plus de 16 000 infractions relevant du contrôle/sanction automatisé).

Un effort important a en outre été déployé dans le **domaine de la prévention**, notamment en direction des plus jeunes comme des seniors. Elle a porté principalement sur la sensibilisation au port de la ceinture de sécurité, les panneaux de signalisation routière, les dangers sur le chemin de l'école ou de la pratique du vélo. L'année 2017 a été témoin d'une forte augmentation du nombre de classes concernées (457 classes en 2017 contre 291 en 2016) et du nombre d'élèves impliqués (10 666 en 2017 contre 6 632 en 2016).

5) La sécurisation dans le secteur du projet CIGEO

L'année 2017 a été marquée par une **radicalisation de l'opposition au projet CIGEO**, dont le point d'appui était **l'occupation illégale du Bois Lejuc** sur la commune de Mandres-en-Barrois depuis l'été 2016.

Dans le secteur de Bure et de Mandres-en-Barrois, les dégradations sur les bâtiments publics, les agressions et intimidations contre les élus, les attaques contre les forces de l'ordre et les actions violentes s'étaient multipliées.

C'est dans ce contexte qu'**une opération d'évacuation du Bois Lejuc de ses occupants illégaux a été menée le 22 février 2018**, par application d'une décision de justice. Des moyens permanents restent mobilisés pour prévenir les risques d'agressions et de troubles à l'ordre public.

3- Mettre en place la police de sécurité du quotidien

La réforme voulue par le gouvernement en août 2017 de mettre en place la « Police de sécurité du quotidien » doit permettre aux forces de l'ordre de **se recentrer sur leur cœur de métier** et de renforcer leur temps de présence sur le terrain au plus près des besoins de nos

concitoyens.

- Une coproduction nécessaire par tous les partenaires de la sécurité

La **concertation locale** en vue de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien a été lancée en Meuse le 16 novembre 2017. Elle s'est organisée autour de trois cycles de rencontres (forces de l'ordre, partenaires de la sécurité et usagers), de réunions d'états-majors avec le Parquet, ainsi que d'une consultation « grand public » en ligne pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer.

Au cours de ces concertations :

- **Les forces de l'ordre** ont exprimé le besoin d'avoir plus de temps pour être au contact des citoyens, soulignant le fossé qui s'était creusé avec la population. Elles ont indiqué être trop accaparées par les charges administratives et la complexité des procédures. La nécessité de disposer de moyens humains et matériels adaptés a également été mise en exergue. Enfin, les personnels ont exprimé le souhait de se recentrer sur leurs missions fondamentales.



- **Les partenaires** ont indiqué vouloir renforcer les coopérations avec les forces de l'ordre, notamment en ce qui concerne la préparation et l'organisation de manifestations sportives et festives. Les polices municipales ont dit vouloir coopérer plus efficacement avec les services de police et de gendarmerie en venant à leur soutien en cas de nécessité. Les élus ont également souhaité être davantage associés à l'action des forces de l'ordre, notamment en améliorant l'information et la communication.

- Les représentants des **usagers** ont souhaité des forces plus présentes et disposant de moyens renforcés pour lutter contre la délinquance. De nombreux citoyens qui ont pris part à la concertation ont affirmé se sentir acteurs de leur propre sécurité et comprendre la nécessité de travailler davantage en réseau avec les forces de l'ordre.

- Une plus grande proximité pour un meilleur service à la population

Un projet de **stratégie locale de sécurité** pour le département de la Meuse a été élaboré à partir des résultats de cette concertation, autour des axes suivants :

- une plus grande autonomie des responsables territoriaux des forces de l'ordre ;
- un renforcement des patrouilles mixtes police nationale/police municipale ;
- une présence accrue sur le terrain, à la rencontre de la population, des élus et des partenaires ;
- un renforcement des fonctions « prévention et partenariat », en invitant les citoyens à y prendre part ;
- la réduction des tâches indues ;
- une meilleure communication autour de l'action des forces de sécurité intérieure.



L'efficacité de cette nouvelle police de sécurité du quotidien requiert l'implication de tous. Elle peut dans ce cadre utilement s'appuyer sur des dispositifs de prévention déjà en place dans le département, tels que les opérations « tranquillité vacances », les partenariats avec les collectivités (signatures de conventions « participation citoyenne »), avec les professionnels (SMS Agri / SMS Cambri). Ces outils ont fait l'objet d'une communication renforcée afin de permettre leur développement. A titre d'exemple, l'alerte SMS cambriolages, qui ne comptait que 78

inscrits début 2017, a fini l'année avec plus de 650 abonnés.

B) L'Etat garant de l'exercice de la citoyenneté et du respect des lois

1 – Garantir l'exercice de la citoyenneté

• L'organisation des élections politiques

L'année 2017 a été marquée par l'organisation des élections présidentielle, législatives et sénatoriales.

Les services de la Préfecture ont été **fortement mobilisés** et ont travaillé étroitement avec les mairies :

- envoi des cartes électorales et du matériel de vote aux bureaux de vote ;
- rédaction et envoi des circulaires d'organisation de l'élection avec rappel des points majeurs (constitution des bureaux de vote, accessibilité, sécurité, dépouillement...) ;
- visite et vérification de la commission locale de contrôle lors des travaux de mise sous pli de la propagande électorale et de l'envoi des bulletins de vote aux mairies ;
- information des électeurs, des candidats et des communes sur la campagne électorale ;
- sécurisation des bureaux de vote ;
- organisation des journées et soirées électorales (réception des résultats, accueil du public et de la presse, bureaux de vote test, logistique, standard) ;
- rapport des prévisions, des taux de participation et des analyses électorales.



Le **taux de participation des Meusiens** aux élections de 2017 a été à peu près équivalent au niveau national (taux de participation aux seconds tours des élections) :

- élection présidentielle : participation de 77,12 % (106 074 votants / 137 552 électeurs inscrits), en hausse de deux points par rapport à 2012 ;
- élections législatives : participation de 45,30 % (1ère circonscription / Bar-le-Duc) et de 44,07 % (2ème circonscription / Verdun), historiquement basse (à titre de comparaison, elle était de 58 % en 2012), mais qui s'inscrit dans la tendance nationale ;
- élections sénatoriales : participation de 97,61 % (suffrage indirect - 880 grands électeurs pour ces

sénatoriales).

Un **nouvel outil de gestion** des listes électorales (« elistelec ») a été finalisé en février 2018 pour permettre aux mairies d'enregistrer les listes et les tableaux de révision en ligne, afin de rendre possible leur gestion et leur mise à jour par l'INSEE au 1er janvier 2019.

• Le service civique

Le service civique a rencontré en 2017 un succès notable en Meuse : au total, **290 jeunes** ont signé un contrat de service civique (contre 202 en 2016), soit 4,55% des engagés de la région Grand Est alors que les 16-25 ans en Meuse représentent seulement 3% des jeunes du Grand Est.

Le service civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Ces missions peuvent être effectuées auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois, dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport.

Ce dispositif offre aux jeunes qui y participent un cadre d'engagement dans lequel ils se sentent utiles et gagnent en compétences, tout en leur donnant l'opportunité de réfléchir à leur avenir professionnel et citoyen. Pour les organismes qui les accueillent, c'est l'occasion d'expérimenter des projets d'innovation sociale et d'aller à la rencontre de nouveaux publics. Au final, ces missions bénéficient à tous.

Bilan du service civique en 2017 :

- 74 organismes ont accueilli des volontaires en 2017 : 54 associations, 5 collectivités locales, 5 établissements publics, 10 administrations et services publics ;
- 209 postes ont été délivrés sur un agrément local (176 en 2016) ;
- 158 contrats ont été signés, soit un taux de 75,6 % de transformation ;
- 40 notifications d'agréments ou d'avenants ont été établies (41 en 2016).

• Le lien Armées-Nation

L'action des armées a porté en premier lieu sur le développement de la **réserve citoyenne**, qui a accueilli huit nouveaux réservistes en 2017.

L'effort a également porté sur la **sensibilisation des jeunes**, par la mise en place de différentes opérations en concertation avec la direction académique, telles que la "journée nationale des réserves", avec un rallye regroupant une centaine de lycéens issus de dix lycées du département, des conférences sur la défense au sein d'établissements scolaires, ou des stages « découverte » au profit de collégiens au sein des unités.

Enfin, des **actions emblématiques** ont été reconduites, telles que l'opération des « cadets de la Défense » avec quatre lycées de Verdun, et la classe de défense et de sécurité globale mise en

place dans le collège Emilie du Châtelet de Vaubécourt.

• Les nouvelles modalités d'acquisition des titres

Le **Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG)** a réformé les modalités de délivrance des titres (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire et certificat d'immatriculation) en les fondant désormais sur le recours aux **télé-procédures et à des tiers de confiance**.



Les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur Internet. Ce sont désormais des centres d'expertise et des ressources titres (CERT), compétents pour plusieurs départements, qui sont responsables du traitement des demandes des titres : celui de Besançon pour les immatriculations, celui de Grenoble pour les permis de conduire et celui de Metz pour les CNI/passeports.

Pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports, qui nécessitent toujours la collecte d'empreintes digitales, 11 mairies réparties sur le territoire meusien ont été équipées en 2017 d'un **dispositif de recueil (DR)** : Bar-le-Duc, Commercy, Etain, Gondrecourt-le-Château, Ligny-en-Barrois, Montmédy, Revigny-sur-Ornain, Saint-Mihiel, Stenay, Varennes-en-Argonne et Verdun. Ces DR sont particulièrement performants en Meuse, où les délais de rendez-vous sont de loin les plus courts de la région Grand Est (1,4 jour en moyenne en juin 2018, contre 37 jours pour la Meurthe-et-Moselle ou 30 jours pour la Moselle par exemple). Les délais de traitement des cartes nationales d'identité et des passeports sont de 15 à 21 jours en fonction de la période (l'activité est plus importante entre avril et juin).

Les chiffres 2017 :

- certificats d'immatriculation : 34 433 dossiers traités
- permis de conduire : 5 183 dossiers traités
- CNI : 4 373 dossiers traités
- passeports biométriques : 43 dossiers traités

La modernisation des dispositifs a permis d'une part de **faciliter les démarches** pour les usagers en limitant leurs déplacements aux guichets, et d'autre part de **sécuriser les procédures** en renforçant la lutte contre la fraude.

Un **accompagnement des usagers** en difficulté avec les procédures dématérialisées (coût, défaut de couverture internet, difficultés à maîtriser l'outil...) a été prévu. **12 points numériques** sont ainsi présents sur l'ensemble du territoire meusien (dans les maisons de services au public et

dans certains bureaux de poste et à la Préfecture), où un personnel dédié aide les usagers à accomplir leurs démarches. Ils complètent le dispositif d'espaces numériques déjà mis en place dans certaines mairies meusiennes.

Parallèlement, le **développement de la monétique pour le paiement des produits locaux** s'est poursuivi en 2017. Les paiements dématérialisés (internet, cartes bleues, TIP, prélèvements) ont progressé de façon significative.

La prise en compte des dysfonctionnements relatifs aux certificats d'immatriculation

Une série de dysfonctionnements a affecté au niveau national les télé-procédures au début de la mise en œuvre du plan, notamment pour la délivrance des certificats d'immatriculation. Il s'agissait principalement de problèmes de connexion, mais également d'un temps d'appropriation de l'outil par les usagers. Des mesures immédiates ont été prises pour répondre à l'urgence : arrêté ministériel pour prolonger la durée des immatriculations provisoires, opérations de déstockage pour traiter en priorité les immatriculations définitives, alternatives au paiement par carte bancaire. En parallèle, les lenteurs de connexion au site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) pour créer un compte personnel et utiliser les télé-procédures ont nettement été réduites. L'allongement initial des délais de traitement par les CERT a néanmoins conduit à une augmentation significative des stocks. Depuis janvier 2018, les effectifs ont été renforcés et le nombre de dossiers traités par agent a augmenté. L'équilibre entrée-sortie est aujourd'hui atteint. En parallèle, une démarche de simplification des télé-procédures a été lancée, pour mieux s'adresser au grand public.

2 – Lutter contre l'immigration irrégulière pour mieux intégrer la population admise au séjour

• L'accueil et le séjour des demandeurs d'asile

Les chiffres clés de 2017 :

- 90 demandeurs d'asile en Meuse (81 en 2016)
- 2 994 usagers au guichet (2 474 en 2016)
- 727 personnes reçues en rendez-vous à la préfecture pour dépôt de dossier (564 en 2016)
- 540 titres de séjours délivrés (508 en 2016) : 95 premières demandes, 396 renouvellements et 49 autorisations provisoires de séjour
- 2 cérémonies de naturalisation : 95 personnes dont 33 enfants

La préfecture a travaillé à l'amélioration des **délais de traitement** des décisions relatives aux demandeurs d'asile. Elle a mis en place des formulaires adaptés et organisé des prises de rendez-

vous par internet, afin d'optimiser la gestion des flux d'accueil du public. Les délais de traitement du droit au séjour ont ainsi diminué de 5 jours entre juillet 2016 et juillet 2018.

En termes d'hébergements d'urgence, l'année 2017 a été marquée par de **nombreuses sollicitations**, tant au niveau national qu'au niveau régional. Dans ce contexte, une équipe mobile a été mise en place pour faire le point sur la situation administrative vis-à-vis du droit au séjour des personnes logées en hébergement d'urgence, et propose des mesures individualisées dont l'aide au retour.



- **L'intégration des personnes admises au séjour**

L'État a apporté en 2017 un soutien financier aux **associations chargées de l'accueil et de l'intégration**.

- **La problématique des mineurs non accompagnés**

Face à l'augmentation du nombre des flux de mineurs non accompagnés (MNA), un **protocole de coopération** entre le Président du Conseil Départemental, la Préfète de la Meuse et les deux procureurs de la République de Verdun et Bar-le-Duc, a été signé pour optimiser les procédures et rechercher des solutions communes.

- **La lutte contre l'immigration irrégulière**

La lutte contre l'immigration irrégulière a été marquée par la priorité donnée à l'éloignement des déboutés du droit d'asile et des ressortissants étrangers détenus dans des centres pénitentiaires : **99 éloignements ont ainsi été réalisés en 2017, contre 89 en 2016**.

L'aide au retour volontaire a été davantage encouragée par la mise en place coordonnée de différentes mesures :

- envoi systématique des OQTF (Obligations de Quitter le Territoire Français) à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour qu'il prenne attache directement avec les individus concernés dans le département ;
- envoi de convocations systématiques par la préfecture afin de présenter aux usagers concernés tous les avantages et les aides potentielles du dispositif « retour » ;
- mise en place d'équipes mobiles.

En outre, **certaines mesures opérationnelles ont permis l'amélioration du traitement des procédures, telles que :**

- l'enregistrement systématique des OQTF dans l'application nationale des étrangers en France (AGDREF) pour renforcer l'information de tous les partenaires ;
- l'organisation de réunions bilatérales avec les forces de l'ordre dès que nécessaire pour optimiser l'éloignement effectif des étrangers en situation irrégulière (ESI) ;
- l'optimisation des délais de prise en charge pour favoriser la prise d'OQTF immédiatement après le rejet de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) ;
- la prise en compte des ressortissants étrangers en procédure d'asile « Dublin » et la mise en place, depuis fin 2017, des arrêtés de transfert vers les Etats membres en charge de leurs demandes d'asile ;
- la mise en œuvre d'un vol aérien dédié à destination de l'Albanie.

3 – Assurer le contrôle du respect des lois et le conseil aux élus

• Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

En ce qui concerne le contrôle de légalité, le nombre d'actes contrôlés en 2017 a été de 15 934 pour 42 110 actes reçus, soit un taux de contrôle de 37,8 %. Ces actes ont donné lieu à la rédaction de 138 lettres d'observation valant ou non recours gracieux qui ont permis le retrait de 118 actes, soit 85,5 % des actes ayant fait l'objet d'une lettre d'observation.

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, 2 677 documents budgétaires ont été reçus en 2017 dont 1 708 ont été contrôlés, portant ainsi le taux de contrôle des actes reçus à 64 %. La stratégie de contrôle cible les collectivités et groupements de collectivités rencontrant des difficultés budgétaires, à risque ou à enjeux, ainsi qu'un échantillon de collectivités et de groupements établi de telle sorte que tous aient été contrôlés au moins une fois sur la mandature 2014-2020. À ces documents budgétaires s'ajoutent les délibérations afférentes au vote de ceux-ci (délibérations relatives au vote du compte de gestion, du compte administratif, du budget primitif, à l'affectation des résultats) comptabilisées au titre du contrôle de légalité, pour un total de 6 832 délibérations contrôlées.

Le contrôle de ces actes a conduit à relever **283 illégalités ou irrégularités**, qui ont fait l'objet de lettres d'observations. 237 actes budgétaires ont été réformés, portant ainsi le taux de réformation par les collectivités et leurs groupements à 83,7%. Par ailleurs, 25 demandes de mandatement d'office ont été reçues de la part de divers créanciers de collectivités locales ou de leurs établissements. Lorsque le paiement des sommes dues n'était pas intervenu entre temps, ces saisines ont donné lieu à 9 mises en demeure des collectivités et établissements concernés, qui ont été suivies d'un mandatement volontaire ou d'office.

En 2017, le chantier prioritaire visant à accélérer la **dématérialisation des échanges** entre les collectivités territoriales et les services de l'État s'est poursuivi, afin de **faciliter et d'accélérer l'action des collectivités**. Elle permet à l'ensemble des acteurs des économies de papier, d'espace de stockage et de temps.

• L'accompagnement des nouvelles intercommunalités

Sept nouvelles communautés de communes (codecom) ont été créées par fusion de codecoms préexistantes. Les services de l'État ont accompagné la mise en place de ces intercommunalités via une activité de conseil en direction des élus et de leurs services, notamment pour les règles applicables en matière d'exercice des compétences, et pour la rédaction des statuts des établissements.

Trois syndicats mixtes ouverts, compétents en matière de zones d'activités économiques, ont en outre été dissous. Enfin, outre les procédures induites par les fusions d'EPCI, de nombreuses **procédures de modifications statutaires** ont été lancées au cours de l'année 2017, notamment par les syndicats d'électrification du département, afin de les transformer en syndicats à la carte.

L'année 2017 a en outre été marquée par la mise en œuvre au 1er janvier du nouveau schéma départemental de l'intercommunalité, qui a eu pour effet de transférer une partie de l'instruction des actes d'urbanisme aux collectivités ayant dépassé le seuil des 10 000 habitants. À cette occasion, certaines collectivités ont également fait le choix de devenir compétentes pour élaborer leurs documents d'urbanisme.

Les nouvelles intercommunalités :

- **la Communauté de Communes Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois**, issue de la fusion des codecoms de la Haute Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois (nouvelle appellation : « Portes de Meuse »)
- **la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse - Triaucourt-Vaubécourt**, issue de la fusion des codecoms d'Entre Aire et Meuse et de Triaucourt Vaubécourt (nouvelle appellation : « De l'Aire à l'Argonne »)
- **la Communauté de Communes de Commercy - Void - Vaucouleurs**, issue de la fusion des codecoms du Pays de Commercy, de Void et du Val des Couleurs
- **la Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée**, issue de la fusion des codecoms de Meuse Voie Sacrée et du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,
- **la Communauté de Communes Argonne-Meuse**, issue de la fusion des codecoms de Centre Argonne et de Montfaucon - Varennes en Argonne
- **la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt**, issue de la fusion des codecoms de la Région de Damvillers et du Pays de Spincourt
- **la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois**, issue de la fusion des codecoms du Pays de Stenay et du Val Dunois.

II° Soutenir le développement du territoire

A) L'État à l'appui du développement économique local

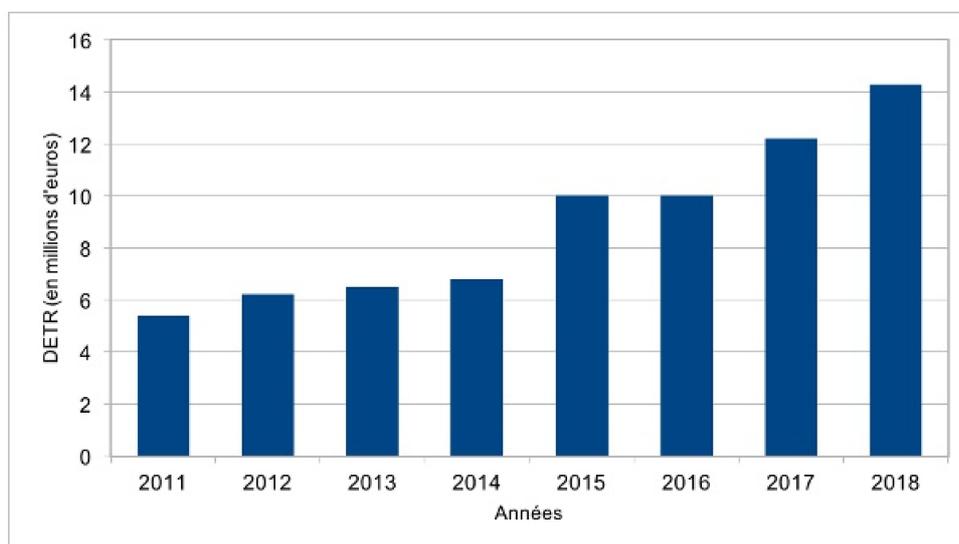
1 – Favoriser l'investissement et encourager l'activité économique

- Les dotations de soutien à l'investissement

En 2017, la Meuse a bénéficié de **15,4 millions d'euros** au titre des principaux concours financiers de l'État, soit 79 €/habitant. Ces différents concours ont participé à la réalisation de 51 millions d'euros de travaux.

La principale dotation d'investissement de l'Etat est la **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**, qui s'est élevée à **12,2 millions d'euros pour 2017**. La Meuse est ainsi le département le mieux doté de la région Grand Est au titre de cette dotation, avec plus de 64 €/habitant, contre 60 €/habitant pour la Haute-Marne par exemple ou 37 €/habitant pour les Vosges.

Cette dotation est en **constante augmentation depuis 2011**, date de sa création par la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et la Dotation de Développement Rural (DDR). De **5,4 millions d'euros en 2011**, elle a atteint en 2017 plus du double de ce montant.



En moyenne, les **180 opérations retenues au titre de la DETR** ont été soutenues pour 30 % de leur montant. Une commission d'élus définit les catégories de projets pouvant être financées au titre de cette dotation. Le but est de favoriser la réalisation d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou d'encourager le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Depuis 2016, les projets d'investissement des collectivités bénéficient également du concours de l'État par le biais de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**. La DSIL s'est élevée à **2,8 millions d'euros en 2017**.

En moyenne, les **61 opérations retenues au titre de la DSIL en 2017** ont été soutenues pour 21% de leur montant. Elles concernent :

- les projets d'investissement des communes et de leurs groupements répondant aux grandes priorités de l'État telles que la mobilité, la transition énergétique ou la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics ;
- les projets d'investissement des bourgs centres, comme les équipements culturels et sportifs, les écoles ou les maisons de santé.

Enfin, le **Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)**, d'un montant de **340 000 euros en 2017**, a vocation à soutenir les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire. Elles doivent permettre la création d'emplois, l'intégration des populations, le soutien aux territoires en difficultés, la solidarité dans la répartition des activités et des services ou encore la gestion maîtrisée de l'espace et de l'environnement pour les projets d'agglomération, la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains. **Quatre opérations ont été soutenues en 2017**, pour 17% de leur montant en moyenne.

Un nouveau dispositif pour améliorer les délais d'attribution des dotations

Pour l'exercice 2018, un nouveau dispositif a été introduit pour permettre aux collectivités de bénéficier plus rapidement des notifications de dotation, afin d'engager les travaux au plus tôt. En effet, une notification à l'automne conduit presque systématiquement à reporter à l'année N+1 tout commencement de travaux. Le calendrier d'instruction des dossiers de demande de concours financiers de l'État a donc été avancé en 2017. La commission des élus qui définit les actions susceptibles de pouvoir bénéficier de la DETR a été réunie début novembre 2017, au lieu de mi-décembre en 2016.

Dans le cadre de ce nouveau calendrier, les services de l'Etat compétents dans certains domaines très spécifiques comme les normes techniques en matière d'isolation ou d'accessibilité des bâtiments ont accompagné les élus chaque fois que nécessaire. Ces efforts ont globalement permis d'**accélérer les procédures d'instruction tout en consolidant les projets présentés par les collectivités**. Le gain temporel ainsi obtenu a permis aux services instructeurs de coordonner efficacement leurs actions et de proposer une programmation dès le mois de mai, permettant des débuts d'opération dès septembre, voire au cœur de l'été. Ce nouveau dispositif permet également de se prémunir contre les risques fréquents de "gel budgétaire" à mi-année.

• Le développement et l'amélioration du bâti

Les dotations de l'État contribuent à la création, à la rénovation et à la mise en accessibilité des bâtiments du territoire. Elles ont notamment permis en 2017 **l'amélioration de l'offre de logement** qui constitue l'une des politiques prioritaires de L'État, tant sur le plan social et économique, qu'écologique. En 2017, 15 logements sociaux ont été agréés en Meuse. En outre, les engagements de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) s'élèvent depuis le début du programme (une dizaine d'années) à 9 millions d'euros. Sur l'ensemble des projets, près de 298 logements sociaux neufs (262 à Verdun et 36 à Bar le Duc), 467 démolitions (397 à Verdun et 70 à Bar le Duc), 1 421 réhabilitations (860 à Verdun et 561 à Bar-le-Duc) et 1 124 résidentialisations (944 à Verdun et 180 à Bar le Duc) ont été engagés jusqu'à ce jour.

En ce qui concerne l'amélioration du parc privé, en 2017, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) est intervenue sur trois objectifs prioritaires : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. 491 logements ont pu être subventionnés en 2017 pour un montant total de 3,8 millions d'euros de l'État et de 450 000 € du conseil départemental délégataire des aides à la pierre.

Enfin, le **schéma de la domiciliation des personnes sans domicile stable** a été signé au premier semestre 2017, afin de fournir pour ces personnes précaires une adresse où recevoir le courrier privé ou administratif, préalable indispensable pour bénéficier de l'accès à leurs droits.

La DETR a également été mobilisée pour financer la **mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)**. Les ERP non conformes aux règles d'accessibilité sont ainsi tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité. En Meuse, la mise en accessibilité porte sur 86 bâtiments du patrimoine immobilier de l'État (Préfecture, sous-préfectures, cité administrative, Finances publiques, DDI, gendarmeries, commissariats). En 2017, une opération sur l'Hôtel de police de Bar-le-Duc a été programmée (30 000 €) au titre de l'Ad'Ap, et un volume d'opérations de 149 094 € est envisagé en 2018.

Chiffres de l'accessibilité des ERP (privés et publics) en 2017 :

- 759 actes ont été délivrés en 2017 par la sous commission départementale d'accessibilité (SCDSA) (603 en 2016, 451 en 2015 et 241 en 2014)
Sur les 754 dossiers instruits, 28 dossiers ont reçu un avis défavorable.
- 261 demandes de dérogation aux règles d'accessibilité en ERP ont été accordées.
- 13 demandes de dérogation ont été refusées.

2 – Accompagner les entreprises et les salariés face aux mutations économiques

L'Etat accompagne les entreprises et leurs salariés pour les aider à mieux **anticiper les mutations sociales, économiques et technologiques**. L'objectif est d'améliorer la compétitivité économique des entreprises, de veiller à la pérennité du tissu économique et de favoriser l'adaptation des compétences de leurs salariés.

• Le soutien au développement des entreprises

L'État soutient les projets d'investissements des entreprises et incite les implantations, les extensions et les reprises de sociétés sur le territoire. Ses services accompagnent les porteurs de projets et les collectivités territoriales en matière **d'ingénierie territoriale** et jouent le rôle d'accompagnateur et de facilitateur. Une coordination des services est organisée en amont par le sous-préfet d'arrondissement concerné afin d'identifier l'ensemble des procédures qui encadrent le projet.

Les entreprises qui souhaitent se développer sur le territoire peuvent également bénéficier de la **prime d'aménagement du territoire (PAT)** pour l'industrie et les services, qui est une aide directe à l'investissement destinée à soutenir l'implantation et le développement d'entreprises dans

les zones prioritaires de l'aménagement du territoire. Elle est attribuée par le ministre chargé de l'aménagement du territoire.

- **La recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi**

L'action de l'État en faveur des entreprises s'est appuyée en 2017 sur des outils de connaissance du tissu économique :

- **la participation active au Réseau des Développeurs Economiques (RDE)** : désormais pilotée par la Région Grand-Est, cette instance met en réseau les techniciens des acteurs publics en charge du développement économique et de l'emploi. Elle a pour mission de répondre aux questions et besoins des entreprises (problématique de recrutement, demande d'aide à l'investissement, transmission/ reprise, projet de développement à l'export, recherche de locaux). **Plus de 80 entreprises meusiennes ont été suivies dans le cadre de cette instance en 2017.**

- **les visites d'entreprises** : **Plus de trente contacts ont été réalisés en 2017** avec les entreprises meusiennes, afin de faire le point avec les dirigeants sur leur activité, leurs projets, les freins éventuels à leur développement et leur proposer des solutions.



Des **réponses opérationnelles** ont pu être adressées par le biais de la mobilisation des dispositifs de soutien aux entreprises :

- **l'aide TPE jeune apprenti** : il s'agit d'une aide forfaitaire de l'État qui s'adresse aux entreprises de moins de 11 salariés, pour le recrutement en contrat d'apprentissage d'un jeune de moins de 18 ans. Elle est fixée à 1 100€ par trimestre d'exécution du contrat dans la limite des 12 premiers mois (soit un total de 4 400 €). 160 employeurs meusiens ont bénéficié de l'aide TPE jeune apprenti en 2017 pour le **recrutement de 178 jeunes de moins de 18 ans.**

- **l'octroi d'autorisations d'activité partielle** : L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles. En 2017, les services de l'Etat ont accordé en Meuse **56 autorisations d'activité partielle** (81 en 2016) et **traité 193 demandes d'indemnisation** (197 en 2016). 75% des entreprises autorisées en 2017 comptent moins de 20 salariés (70% en 2016).

L'État a également mobilisé des prestations d'appui à l'anticipation et à l'accompagnement des **mutations économiques et de leur impact sur l'emploi**. Les prestations suivantes ont été mobilisées au profit des entreprises meusiennes en mutation :

- étude / diagnostic collectif des problématiques d'employabilité et de transfert des compétences ;
- aide personnalisée à la transition professionnelle (APTP) des salariés par cartographie de compétences individuelles et pré-reclassement.

Enfin, l'Etat a accompagné la construction de réponses partenariales aux **projets de recrutement importants** et aux difficultés de recrutement, en coordonnant les acteurs du service public de l'emploi et de la formation. Il s'agit de s'assurer que la déclinaison départementale des politiques de l'emploi répond aux besoins des entreprises locales et favorise le développement des liens entre le secteur économique et les outils d'insertion des publics éloignés de l'emploi.

• L'effort en faveur de l'insertion professionnelle

L'adaptation aux changements économiques implique aussi une politique volontariste pour **favoriser l'employabilité des Meusiens.**

L'insertion par l'activité économique (IAE) constitue le premier axe d'action. La Meuse compte 27 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : 22 chantiers d'insertions, deux entreprises d'insertion, une entreprise de travail temporaire d'insertion et deux associations intermédiaires.

L'insertion par l'activité économique en 2017 :

- 1580 salariés en insertion ont travaillé dans le secteur de l'insertion en 2017.
- Ce dernier emploie 83 salariés permanents chargés de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion.
- Le financement public du secteur représente près de 10 millions d'euros en 2017. L'État en est le principal financeur avec près de 8 millions d'euros, aux côtés du département avec près de 2 millions d'euros.

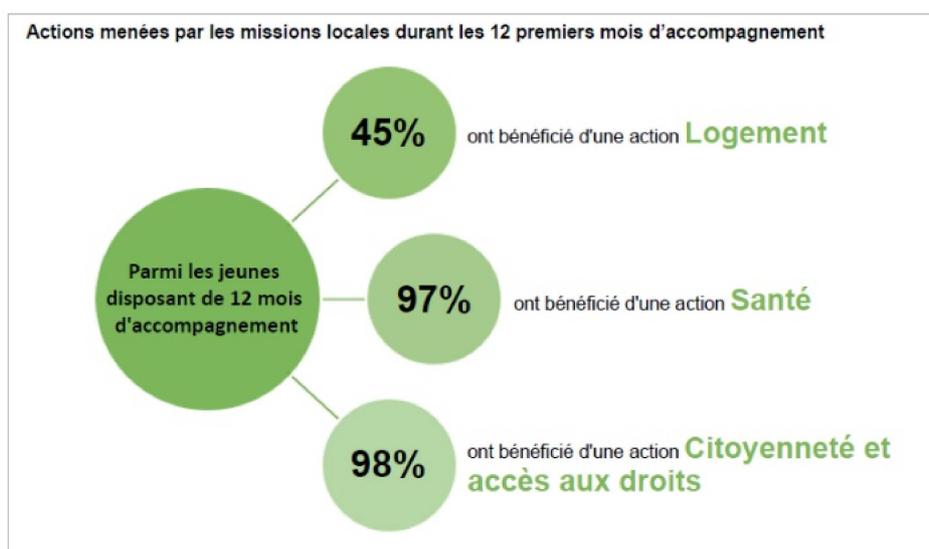
Un diagnostic du secteur de l'insertion par l'activité économique, porté par l'État, Pôle Emploi et le Département, a été validé en mai 2017, dans le but de repérer les freins que peuvent rencontrer les SIAE dans la mise en œuvre de l'accompagnement des salariés en insertion. L'objectif était de construire des réponses opérationnelles aux problématiques identifiées. **Le plan d'actions pluriannuel** en découlant a été validé par le Conseil départemental d'insertion par l'activité économique le 13 décembre 2017. Afin de coordonner ce travail partenarial, une conférence des financeurs réunissant l'État, le Département, Pôle Emploi et le Conseil Régional Grand Est a été instituée dans le cadre de la nouvelle gouvernance de l'IAE en Meuse.

Quelques exemples d'actions validées :

- **Développer la mixité dans les SIAE** : formation de l'encadrement technique et des accompagnateurs socioprofessionnels, mise en place d'actions de lutte contre les représentations et les stéréotypes, introduction d'une clause de mixité professionnelle dans les conventionnements État/SIAE, mise en place d'un plan d'actions en lien avec la déléguée départementale aux droits des femmes et l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).
- **Adapter le parcours aux besoins des publics** : extension d'agrément, poursuite de parcours commencé en chantiers d'insertion en associations intermédiaires, en entreprises d'insertion.
- **Individualiser et formaliser l'accompagnement socio-professionnel** : entretien d'intégration systématisé, remise lors de cet entretien d'un document rappelant les droits et les devoirs du salarié en insertion, adoption d'un cahier des charges départemental de l'accompagnement socioprofessionnel.
- **Développer les liens avec les acteurs économiques** : création d'un support de communication commun à destination des entreprises, représentation des SIAE dans les instances traitant des questions emploi/économie.

L'insertion professionnelle des jeunes constitue le second axe d'action, notamment par le biais du dispositif **Garanties Jeunes**, dont **246 jeunes meusiens** ont bénéficié en 2017 - soit une réalisation de l'objectif de 117%. Porté par les services de l'État, les missions locales et les employeurs, le dispositif Garantie Jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en grande vulnérabilité sur le marché du travail. Il leur permet de s'intégrer socialement et professionnellement grâce à un accompagnement personnalisé renforcé (560 heures de mises en situation professionnelle) et au versement d'une allocation.

Depuis le début du dispositif (septembre 2016), sur les 320 jeunes ayant bénéficié de la Garantie Jeunes, 89% sortent du dispositif en emploi, en formation, en alternance ou ont bénéficié d'une immersion de quatre mois en entreprise.



3 – Préparer le territoire à l'accueil du projet CIGEO

Le projet de **contrat de développement territorial** du projet CIGEO a pour objectif de favoriser l'insertion du projet CIGEO en répondant tout à la fois aux besoins du chantier industriel et à ceux des territoires d'accueil. Un travail partenarial a été conduit à cette fin en 2017.



Le **comité de pilotage** rassemblant autour de l'État l'ensemble des acteurs concernés par le projet (parlementaires des deux départements, conseil régional, conseils départementaux, communautés de communes de la zone de proximité CIGEO, GIP, ANDRA, opérateurs du nucléaire, réseau consulaire notamment) a validé un **premier document d'étape**, transmis au Premier Ministre en avril 2017. Les actions identifiées dans ce cadre portent à la fois sur l'aménagement d'équipements et d'infrastructures, sur l'emploi, l'insertion et

la formation, et sur le développement à plus long terme de filières d'excellence.

Parallèlement, une **mission relative à la définition du modèle fiscal** applicable à CIGEO a été confiée à l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) et à l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour formuler des recommandations relatives à un modèle fiscal susceptible d'être appliqué au projet CIGEO.



Parallèlement, la loi de finances pour 2017 a pérennisé les ressources des GIP pour les années 2017, 2018 et 2019.

Les **travaux à conduire** vont désormais être prioritairement consacrés à la finalisation du projet de contrat de développement territorial conformément aux orientations du **comité de haut niveau** du 7 mars 2018 présidé par le Secrétaire d'État Sébastien Lecornu, qui a permis de réaffirmer le pilotage gouvernemental de ce projet d'intérêt national.

B) L'État au soutien de la ruralité

1 – Accompagner les agriculteurs face aux difficultés et aux mutations

L'agriculture représente 16,2% des entreprises du département. L'État apporte un soutien au développement de l'activité agricole et aux exploitants.

• Les aides à l'installation et à l'investissement

En 2017, 25 attributions de **Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA)** ont été instruites, pour un montant total attribué pour 2017 de 526 000 €. De nouveaux critères ont été établis pour l'attribution de la DJA dans le cadre du Schéma régional. Avant cette réforme, le montant moyen de DJA attribué était de 12 500 €, tandis que les nouveaux critères conduisent à doubler ce montant moyen, qui s'établit désormais à 26 550 €.

En ce qui concerne le soutien à l'investissement, le **Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations (PcAE)** s'est décliné en 2017 au travers de trois plans de compétitivité et d'adaptation, correspondant aux trois anciennes régions. Il vise à soutenir les exploitations agricoles afin d'améliorer leur compétitivité économique, adapter les systèmes de production, rechercher la performance économique, environnementale et sanitaire, diminuer les charges d'exploitations (intrants, économies d'énergie) et améliorer les conditions de travail. L'État, la Région et les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine Normandie, en cofinancement avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), participent au soutien des PcAE. Pour 2017, 80 dossiers ont été instruits et retenus en Meuse pour un **montant total de 1 462 000 €**.

• Le soutien à l'activité

Entre l'automne 2016 et le printemps 2017, plus de 4 millions d'euros ont été attribués sous

formes d'aides ou d'allègements de cotisations sociales et d'impôts pour soutenir les trésoreries d'exploitations agricoles meusiennes dans le cadre du Pacte de Consolidation et de Refinancement des Exploitations Agricoles (PCREA).



Initié en 2015 par le gouvernement et reconduit depuis lors, cet outil vise à mobiliser les partenaires financiers pour favoriser le renforcement du fonds de roulement et la restructuration des dettes à moyen et long terme. Il concerne à la fois le secteur céréalier et les producteurs de fruits et légumes touchés par une crise conjoncturelle et le secteur d'élevage affecté par une crise structurelle. Il se décline en plusieurs types de mesures : mesures bancaires (fonds d'allègement de charges, garantie

bancaire), mesures fiscales, et mesures spécifiques par filières d'élevage (abattage, réduction de production).

Tableau synthétique des aides au soutien de la trésorerie des exploitations accordées entre l'automne 2016 et le printemps 2017 :

Dispositif	Nombre de bénéficiaires	Montant total des aides
Aide de trésorerie aux producteurs de lait	526	902 000
Aide à la réduction de la production laitière	182	468 000
Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2016	N/C	2 131 000
Prises en charge de cotisations sociales 2017	56	46 200
Aide à l'abattage des jeunes bovins légers	14	24 000
« Année Blanche » Fonds d'allègement des charges financières C	275	604 534

• L'indemnisation des calamités agricoles

L'État a veillé au processus d'**indemnisation des agriculteurs victimes de calamités naturelles**. L'année 2017 a été marquée en Meuse par des **conditions climatiques particulières** au premier semestre qui ont affecté l'ensemble des productions végétales. Les températures anormalement élevées de la fin de l'hiver et du début du printemps ont été associées à un déficit pluviométrique très important, qui n'a cependant pas été homogène sur l'ensemble du territoire meusien.

Concernant **l'arboriculture**, l'année 2017 s'est caractérisée par un épisode de gel exceptionnel qui s'est déroulé du 18 au 21 avril et a occasionné des pertes de récoltes sur une partie des vergers implantés dans les côtes de Meuse, ainsi que dans la commune de Cousances-les-Forges. La perte a été estimée en moyenne entre 20 % et 40 % par rapport au potentiel moyen de production, et l'estimation du montant total de l'enveloppe départementale d'indemnisation s'établit à 475 638 €. L'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 a en outre reconnu définitivement le caractère de « **calamité agricole** » à cet épisode climatique, ce qui a permis le dépôt effectif des dossiers individuels d'indemnisation par les exploitants concernés.

• Les enjeux de la sécurité sanitaire et alimentaire

La réalisation du programme de contrôles constitue une priorité pour assurer la crédibilité du système sanitaire français, à peine de sanctions. A cet égard le nombre de plaintes, portant essentiellement sur les aspects liés à la protection animale, est en constante augmentation : 47 plaintes enregistrées en 2017 contre 34 plaintes en 2016.

Le programme de contrôle en chiffres en 2017 :

- 35 inspections dans le cadre de la conditionnalité des aides de la PAC
- un programme complémentaire d'inspections dans le domaine du bien-être animal visant à inspecter chaque année 1% des établissements représentatifs de chaque espèce d'animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcs, volailles)
- 7 contrôles des conditions de vie des animaux de compagnie dans les élevages, les refuges, les fourrières ou les établissements de vente
- 110 prélèvements sur les animaux vivants ou dans l'alimentation animale pour la recherche de résidus de médicaments, de substances interdites ou de contaminants de l'environnement
- contrôle officiel de 10 élevages de volailles, piscicultures ou ruchers, afin de vérifier les mesures de prévention et de surveillance des maladies spécifiques à ces types de productions
- 11 contrôles des mesures de biosécurité dans les exploitations de volailles dans le cadre de la prévention contre la grippe aviaire.

En ce qui concerne les **actions de veille, surveillance et prévention des maladies animales**, la situation sanitaire du cheptel meusien apparaît satisfaisante. Dans le département, les dépistages obligatoires sont réalisés sans difficulté dans la quasi-totalité des exploitations concernées par les vétérinaires sanitaires, dont le maillage territorial est suffisant.

En aval, l'État veille à la santé et la sécurité des consommateurs, en accordant une attention particulière à la sécurité des produits de consommation. En Meuse, les enquêtes en 2017 se sont orientées plus particulièrement sur :

- les **règles d'étiquetage de sécurité du règlement INCO**, qui vise à garantir l'information du consommateur sur les denrées alimentaires et notamment leur composition nutritionnelle ;
- la surveillance des résidus de pesticides sur les céréales, les fruits et légumes ;
- les produits importés ;
- les **contaminants chimiques** (métaux lourds, radioactivité, chlorates et perchlorates, hydrocarbures d'huiles minérales)
- et les **contaminants biologiques** (*Listeria monocytogenes*, mycotoxines).

En 2017, les contrôles se sont renforcés dans le domaine de l'information du consommateur quant à la **présence des allergènes** : des actions de sensibilisation des acteurs de la restauration collective ont été mises en place et la restauration commerciale a été particulièrement incitée à appliquer la réglementation. Les entreprises potentiellement utilisatrices de nanomatériaux ont fait l'objet de vérifications spécifiques.

Bilan chiffré de la mission qualité et sécurité de l'alimentation en 2017

Nombre d'inspections : 333
Nombre de mesures de police administrative ordonnées : 30
Nombre de procédures pénales transmises aux parquets : 17
Nombre de fermetures administratives : 2
Nombre de TIAC (toxi-infections alimentaires collectives) : 1
Nombre de prélèvements : 289
Nombre de prélèvements dans le cadre d'une TIAC : 6
Nombre d'alertes et de signalements traités : 13
Nombre de certificats à l'export délivrés : 2514.

• Une stratégie concertée en faveur d'une chasse durable et équilibrée

En 2017, la tendance à la **progression des populations de sangliers**, s'est aggravée, engendrant une recrudescence des dégâts causés aux cultures et aux prairies dans un contexte de difficultés marquées pour la profession agricole depuis plusieurs années.



Des mesures exceptionnelles, adoptées en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CFCFS), ont été mises en œuvre afin d'assurer une **augmentation ciblée de la pression de la chasse selon les territoires** sous l'impulsion de l'État en concertation avec la Fédération départementale des chasseurs :

- une attribution initiale du plan de chasse élevée,
- l'ouverture anticipée de la chasse au sanglier,
- la mobilisation des lieutenants de louveterie,
- des modalités de prélèvements contraintes sur les territoires « sensibles aux sangliers »,
 - des battues administratives, notamment sur les sites des Fours à chaux de Dugny et Sorcy qui servent de zones refuges aux sangliers,
 - l'augmentation des prélèvements, portant ainsi le plan de chasse sangliers à 22 000 animaux à prélever,
 - la suspension de l'agrainage dans les massifs répertoriés en « points noirs »,
 - la saisie en temps réel des résultats et la transmission sous 72 heures à la DDT.

2 – Soutenir l'offre de services en milieu rural

Le soutien de l'État aux territoires ruraux les plus isolés et cumulant des difficultés a emprunté plusieurs voies :

• L'outil des contrats de ruralité

Trois contrats de ruralité ont été signés en Meuse en 2017 pour le pays de Verdun, le PETR Coeur de Lorraine et le PETR du Pays Barrois.



Conclus entre l'État représenté par le Préfet d'une part et les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou les EPCI d'autre part, ils ont vocation à accompagner l'émergence et la mise en œuvre de **projets de territoires partagés**. Ils permettent de coordonner les acteurs, les institutions et les moyens financiers. Ces contrats prévoient les actions à mener en matière d'accessibilité aux services et

aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs, de mobilité, de transition écologique, ou encore de cohésion sociale.

A ce titre, 12 opérations ont pu, dès 2017, bénéficier d'un concours financier de l'État pour un total de **1,2 millions d'euros**.

Les maisons de santé pluridisciplinaires :

Afin de lutter contre le phénomène de désertification médicale des territoires ruraux meusiens, l'État a poursuivi en 2017 le **maillage territorial en Maisons de santé pluridisciplinaires** : 24 Maisons de santé (dont 6 antennes) sont déjà en place en Meuse, contre 14 en 2016. Elles ont bénéficié de concours financiers de l'État au titre de la DETR et du FNADT principalement. Plusieurs projets sont en cours de réalisation ou d'étude sur les agglomérations de Verdun et de Bar Le Duc.

• **L'accès de tous aux services publics**

Chaque département doit élaborer un **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)** à l'issue d'un diagnostic comportant un état des lieux de l'offre. L'objectif consiste à améliorer l'accessibilité aux services publics par l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, en particulier dans les zones déficitaires.

En 2017, l'élaboration du SDAASP de la Meuse a impliqué un travail partenarial mené par l'État et le Département en concertation avec les EPCI à fiscalité propre. Le premier comité de pilotage a permis de présenter et d'échanger sur les **éléments de diagnostic et les principaux enjeux** qui ressortaient des analyses réalisées par le cabinet NTC, recruté en septembre 2016. Sur la base du diagnostic établi, un comité de pilotage a été organisé dans le but de présenter le programme d'actions avant sa présentation en séance du conseil départemental. A ce jour, le schéma a recueilli l'avis favorable à l'unanimité de la Conférence territoriale de l'action publique et a **été approuvé par les EPCI du département**.

Outre la définition de ce SDAASP, l'État a favorisé en Meuse en 2017 la **création de quatre maisons de services au public (MSAP), qui ont porté le nombre total de MSAP sur le territoire à onze**. Les MSAP sont des espaces mutualisés de services au public qui réunissent plusieurs opérateurs du champ social ou de l'emploi (CPAM, CAF, Pôle Emploi notamment). Elles constituent un outil de proximité privilégié pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment dans les zones rurales et périurbaines.

• Le désenclavement numérique des zones les plus isolées

Enfin, l'action de l'État sur le territoire rural meusien a également porté sur le **désenclavement numérique** des zones les plus isolées. Six communes ont ainsi été identifiées comme « zones blanches » en matière de téléphonie mobile et d'accès à la 4G, c'est-à-dire les zones où aucun opérateur n'est aujourd'hui présent. Elles bénéficieront de financement pour la construction de pylônes leur permettant d'être raccordées aux différents réseaux.

En janvier 2018, le Gouvernement a en outre obtenu des engagements de la part des opérateurs de téléphonie (Bouygues, SFR, Orange et Free) pour une couverture massive de zones blanches supplémentaires. Sur la base d'une analyse technique, **18 sites ont été retenus pour le département de la Meuse**. La prise en charge de ces installations sera financée par les opérateurs, y compris le pylône. Pour les années suivantes, la priorisation des sites sera faite en étroite collaboration avec les collectivités locales.

3 - Valoriser les atouts naturels et culturels du territoire

• La protection de l'environnement

En 2017, l'État a veillé à ce que l'aménagement du territoire meusien s'inscrive dans un schéma respectueux de l'environnement, en préservant les intérêts économiques. A cet égard, le **suiti des installations classées** a impliqué **156 visites d'inspection**, avec pour objectif de vérifier la conformité du site au regard des dispositions législatives et réglementaires. Le département compte au total 194 installations soumises au régime de l'autorisation et 46 installations soumises au régime de l'enregistrement. Elles sont constituées principalement d'entreprises industrielles, de traitement et stockages de déchets, de parc éolien, de carrières et d'élevages agricoles.

Dans le domaine des énergies renouvelables, 41 enquêtes publiques ont été conduites en 2017. Le département de la Meuse compte aujourd'hui 52 parcs éoliens autorisés dont 36 en fonctionnement :

- Éoliennes autorisées : 318 pour 705 MW
- Éoliennes construites : 201 pour 413 MW
- Éoliennes à construire : 117 pour 291 MW en attente



Enfin, **douze projets de desserte forestière** (dont huit validés) ont été instruits en 2017, qui permettront de mieux mobiliser la ressource en bois. Parallèlement, 29 certificats de gestion forestière durable au titre de la fiscalité forestière ont été délivrés, et quatre procès-verbaux pour infraction à la réglementation forestière ont été dressés.

Les partenariats engagés avec le Conseil Régional, l'ADEME, la DIRECCTE, la DRDJSCS, l'Agence de l'eau Rhin Meuse et les réseaux associatifs ont permis en 2017 une **mise en cohérence des stratégies** développées en matière de développement durable. Ainsi, des actions communes sont mises en œuvre, comme Quartier Libre pour la Nature, qui consiste à soutenir les associations d'Éducation au Développement Durable sur des projets visant les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

• Le développement du tourisme de mémoire

L'année 2017 a été marquée par l'organisation de 109 cérémonies commémoratives dont 45 incluant des troupes en armes et la participation d'environ 2 000 militaires, dans le cadre du



Centenaire de la première guerre mondiale. Le temps fort a été la commémoration de l'entrée en guerre des Américains en Meuse, qui s'est déroulée le 1er octobre 2017 à Gondrecourt-le-Château.

L'année a également été marquée par la volonté affirmée de l'Etat de soutenir le développement d'une politique mémorielle, culturelle et touristique pérenne. L'intention est de construire un parcours touristique au sein du

département de nature à développer l'économie du tourisme local (sites touristiques, boutiques, hôtels, restaurants, etc).

·Valorisation du patrimoine historique

En 2017, L'État a poursuivi sa politique de valorisation des lieux de mémoires :

· **douze projets ont été labellisés « Centenaire »** par le Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission du Centenaire », dont huit ont reçu une subvention. Deux d'entre eux ont en outre été co-labellisés par la Commission américaine du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

· après le lancement officiel de **l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Mémorial de Verdun – Champ de bataille »** le 10 novembre 2016, en présence du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, l'État a assuré en 2017 un rôle d'accompagnement de l'établissement dans sa première année de fonctionnement. Créé entre l'État, la Région Grand Est, le Département de la Meuse et la Communauté d'agglomération du Grand Verdun, l'EPCC a pour mission la gestion et l'exploitation du Mémorial, ainsi que la mise en œuvre d'une politique mémorielle, culturelle et touristique du champ de bataille de Verdun. Le conseil d'administration de l'EPCC, au sein duquel l'État est représenté, s'est réuni quatre fois en 2017.

En parallèle, l'État s'est engagé à assurer **la sécurité des personnes et la préservation des sites de mémoire**. A cet égard, un vade-mecum relatif à la découverte de restes mortels supposés de soldats a ainsi été rédigé à l'attention des services, ainsi qu'une plaquette d'information destinée au public. Un **groupe de travail « Champ de bataille de Verdun »**, animé par le Sous-préfet de Verdun et constitué des services de l'État, du Parquet et des forces de l'ordre a été instauré afin de maintenir un bon niveau d'échange d'informations sur les sujets d'actualité liés au champ de bataille et sur l'état des découvertes. Il s'est réuni deux fois en 2017.

·Entretien du devoir de mémoire

Le patrimoine historique du département a également fait l'objet d'une valorisation au titre du devoir de mémoire auprès de la population et notamment des plus jeunes. Dans ce cadre, différents projets ont été menés en 2017. L'organisation du **Concours national de la résistance et de la**



déportation a notamment fait l'objet d'une grande mobilisation, comme chaque année, avec la mise en place d'un jury et d'une cérémonie au niveau départemental. Autre exemple de projet scolaire, en décembre 2017, en lien avec la journaliste et écrivaine Pauline Maucort, auteure de *La guerre, et après...*, des **ateliers d'écriture** ont permis à deux classes de CM2 de rédiger, tels des marraines et parrains de guerre, des courriers aux soldats des régiments meusiens en mission à Noël.

Plusieurs autres actions marquantes en faveur du devoir de mémoire ont également ponctué l'année 2017. Un effort particulier a notamment été porté sur l'**accompagnement des militaires blessés**, tant du point de vue administratif (aide à la rédaction de courriers, mise en relation avec divers organismes, recherches d'archives), que du point de vue humain (entretiens, visites à domicile) ou encore financier (dossiers d'aide financière).

La fin de l'année 2018 sera de nouveau un temps fort, constitué de nombreuses commémorations. Elle sera l'occasion de marquer la fin du Centenaire autour des principaux lieux de mémoire du département.
